Compte rendu de la séance du

Conseil Municipal du 16 février 2023

Ordre du jour :

- Droit de préférence sur la vente d'une parcelle
- Validation de l'avant-projet pour l'aménagement intérieur du nouveau cimetière
- Autorisation de signature du bail commercial du local attenant à la mairie, du contrat de mise à disposition des équipements, prise en charge des frais de notaire afférents et modalités financières

Présents : 6
Absents excusés : 3
Secrétaire de séance : Damien Fraysse

Délibérations du conseil :

Droit de préférence sur une parcelle

Il s'agit de la parcelle C390 au lieu-dit des Tempories sur la route de Bach, faisant l'objet d'une vente, entre un particulier et la CCPLL, Mme le Maire précise que cette vente se fait dans l'optique de finaliser le projet initié par le PRNCQ d'aménager le site des phosphatières d'Escamps, afin d'en créer un lieu touristique. Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préférence.

Pour : 6	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** de ne pas exercer son droit de préférence

Validation de l'avant-projet d'aménagement intérieur du cimetière

Mme le Maire demande au conseil municipal d'approuver les plans proposés par l'architecte pour l'aménagement intérieur du cimetière

Pour : 6	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** les plans de l'architecte présentés par Mme le Maire

Autorisation de signature du bail commercial du local attenant à la mairie, du contrat de mise à disposition des équipements, prise en charge des frais de notaire afférents et modalités financières

Madame le Maire informe l'assemblée que la personne retenue pour la reprise du bar/restaurant/commerce ne souhaite pas signer un contrat d'affermage avec la mairie mais préfère passer par un bail commercial pour une durée de 18 mois. Après vérification auprès du notaire il est possible de proposer un bail commercial dérogatoire d'une durée de 18 mois pour un local vide et un contrat de mise à disposition des équipements de cuisine, du matériel de cuisine de la vaisselle et du mobilier à titre gratuit.

Mme le Maire propose donc de passer par ce bail commercial et ce contrat pour louer les lieux, de garder les conditions financières inscrites au contrat d'affermage soit 12 mois à 400€ et 6 mois à 450€ et de prendre en charge pour ce bail uniquement les frais de notaire.

Pour : 6	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** les conditions proposées par Mme le Maire pour la location des lieux.

Clôture de la séance à 21h30
Le secrétaire de séance : Damien Fraysse